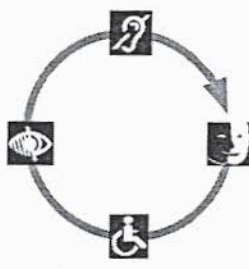





Accessibilité de l'établissement



 **Bienvenue** au pôle pari et extraculaire
"pôle jeunesse"

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 → Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : MAUFFREY Adèle 03.84.40.63.02
ESTURGIE Jérôme 03.84.93.94.38



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



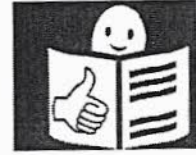
sur le site internet

N° SIRET : 247 000 755 000 63

Adresse : Avenue de Lattre de Tassigny 70300 LUXEVIL-LES-BAINS



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



2.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



3.
.....



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

	Cheminements extérieurs	Non conformité	Préconisations	N° Fiche	Estimation financière TTC par année			Réalisé Oui Non	Début des travaux	Fin des travaux	Entreprises	Montant réel			Dérogation	Observations
					N1	N2	N3					N1	N2	N3		
1		Absence de places de stationnement réservées aux personnes handicapées	Création d'une place de stationnement handicapée, barrière sélective (proximité nominette)	001	6 000 €			x	15/11/2017	Ingénierie 70						
2	Cheminements extérieurs	Mauvais états du revêtement de sol	Démolition du cheminement extérieur en enrobé bitumineux, compris le fond de forme, manutention et évacuation des gravats.	002	2 000 €			x	15/11/2017	Ingénierie 70						
3			Création d'un cheminement accessible de 1,40 m de largeur compris forme de pente et paliers de repos	002	10 000 €			x	15/11/2017	Ingénierie 70						
4			Mise en œuvre de bordure chasse roue	002				x	15/11/2017	Ingénierie 70						
5	Cheminements extérieurs (portes 2 vantaux)	Absence de poignées préhensibles	Remplacement de la poignée (préhensible, hauteur entre 0,90 m et 1,30 ml)	003				x							Réalisé	
6		Absence de ressaut chanfreiné	Traitement des ressauts inférieurs à 0,04 ml	003	200 €			x							Porte changée absence de ressaut	
7	Portes "2 vantaux"	Non conformité de la largeur du plus grand battant	Remplacement du bloc porte à 2 vantaux égaux par un bloc porte à vantaux tiercés, la largeur minimale du vantail couramment utilisé doit être de 0,90 m x2	004	4 000 €			x							Porte condamnée	
8	Portes "2 vantaux"	Non conformité de la largeur du plus grand battant	Remplacement du bloc porte à 2 vantaux égaux par un bloc porte à vantaux tiercés, la largeur minimale du vantail couramment utilisé doit être de 0,90 m	008	2 000 €			x							Porte condamnée	
9	Sanitaires cabinet d'aisances	Absence d'un lave main accessible aux personnes handicapées	Remplacement du lave main existant par un accessible	006	1 350 €			x							Réalisé en 2011	
10	Sanitaires cabinet d'aisances	Absence de poignée de porte facilement préhensible	Mise en place d'un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	006	50 €			x	nov-17	nov-17	régie					
11	Sanitaires cabinet d'aisances	Absence d'une signalétique indiquant l'accès aux personnes handicapées	Mise en place d'une signalétique au droit des sanitaires adaptés	006	50 €			x	nov-17	nov-17	régie					
12	Sanitaires	Absence lavabo, accessibilité aux personnes handicapées	Remplacement du lavabo existant par un accessible		1 350 €			x							Réalisé en 2011	
13			Estimation pour travaux par Entreprise / imprévus		5 000 €											
Total année					0 €	32 000 €	0 €									
Total						32 000 €										0,00 €
												0,00 €	0,00 €	0,00 €		